

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 24 octobre 1961.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), à la suite de la mission effectuée par une délégation de la Commission chargée de s'informer sur la situation militaire en Algérie,

Par MM. le Général Jean GANEVAL, Guy de LA VASSELAIS,
Marcel LEMAIRE et Henri PARISOT,

Sénateurs.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 12 juillet 1961, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées avait décidé de demander au Sénat les pouvoirs nécessaires pour l'envoi d'une mission d'information en Algérie.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Sliman Belhabich, Ahmed Bentschicou, Jean Berthoin, le Général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Gaston Defferre, Roger Duchet, Claude Dumont, Edgar Faure, le Général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassiier-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Ali Merred, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Labidi Neddaf, François de Nicolay, Henri Parisot, Jean Périquier, le Général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Celle-ci, composée de MM. le général Ganeval, Lemaire, Parisot et de La Vasselais, a séjourné en Algérie du 4 au 11 septembre. Ses membres, d'abord réunis à Alger, se sont ensuite séparés : MM. Lemaire et de La Vasselais ont visité le C. A. d'Oran et le barrage marocain ; MM. Ganeval et Parisot, le C. A. de Constantine et le barrage tunisien.

Ils limiteront leurs observations à l'aspect militaire du problème algérien, en étudiant avant tout les questions qui se posent en cet été 1961 :

— les répercussions de la décision du 20 mai interrompant les actions offensives ;

— et celles résultant de la diminution des effectifs, notamment du retrait de deux grandes unités (les 11^e D. L. I. et 7^e D. L. B.).

I. — La situation militaire.

Durant les années 1959-1960, les principales missions de l'armée en Algérie étaient les suivantes :

— renforcer les barrages aux frontières tunisienne et marocaine et en assurer l'étanchéité ;

— protéger l'Algérie utile ;

— avec les réserves générales, réduire successivement les implantations rebelles dans les djebels ;

— avec les unités de secteur, empêcher les bandes réduites de se reformer et pacifier les plaines.

Ces buts avaient été pratiquement atteints, notamment par la réalisation du « plan Challe ». La disparition des bandes à effectifs importants, la diminution constante du nombre d'armes dont disposaient les rebelles permettaient de mesurer l'importance des résultats obtenus.

A. — RÉPERCUSSION DE L'INTERRUPTION DES OPÉRATIONS OFFENSIVES

Le 20 mai dernier, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier sur le plan politique, ordre a été donné aux forces armées de suspendre toute initiative offensive, leur activité devant se limiter à riposter aux attaques rebelles.

En même temps, intervenaient des libérations massives de rebelles et de sympathisants internés dans des camps.

Le F. L. N., rejetant toute idée de trêve, a immédiatement mis à profit nos décisions pour entreprendre la propagande la plus intense sur les thèmes suivants :

- l'arrêt des opérations, c'est la preuve de la faiblesse française ;
- à Evian, la France reconnaît le G. P. R. A. ;
- elle renonce à la lutte et l'indépendance est certaine.

Ces slogans ont été partout diffusés, les emblèmes rebelles se sont multipliés.

Simultanément, de nombreux libérés des camps reconstituaient l'infrastructure militaire et politique presque disparue sous les coups de nos forces armées ; les groupes rebelles avaient toute liberté pour se reformer et leur audace s'accroissait dans les embuscades, les coups de main, les attentats et exactions de toutes sortes ; dans les grandes villes, on assistait le 5 juillet à des manifestations de masse.

On relevait en même temps le renversement de la courbe qui avait auparavant représenté la diminution régulière et progressive du potentiel militaire du F. L. N. de l'intérieur ; c'est que, durant les 80 jours d'application de l'interruption des actions offensives, d'une part, il n'y a pratiquement plus eu de récupérations d'armes et, d'autre part, les désertions de tirailleurs et de supplétifs, dues au sentiment d'insécurité dans l'avenir, ont très sensiblement augmenté, ainsi que nous le rapporterons ci-dessous.

Enfin, les dispositions concernant la libre circulation des biens et des marchandises ont, en plusieurs régions, diminué les difficultés de ravitaillement des rebelles.

Pour conclure, l'interruption des actions offensives a :

- provoqué une baisse de rendement dans nos unités ;
- renforcé le potentiel militaire et l'ascendant du F. L. N. ;
- affecté le moral des recrues et des supplétifs musulmans et provoqué des désertions dans leurs rangs ;
- enfin, au sein de certaines unités, créé un malaise entre combattants européens et musulmans, les premiers ayant fait preuve de suspicion à l'égard du loyalisme des F. S. N. A.

Décidée le 20 mai pour une durée d'un mois, rejetée par les responsables de la rébellion et pourtant renouvelée, l'interdiction des actions offensives a pris fin après 80 jours d'application. Il était temps. Il sera sans doute impossible d'en effacer complètement les conséquences militaires ; il sera long de les atténuer. Du moins, l'essentiel est que l'armée ait pu reprendre sa mission première qui, dans les circonstances actuelles, est de « casser du fellagha ».

B. — RÉDUCTION DES EFFECTIFS

La réduction des effectifs est, à tous les échelons, la préoccupation principale du commandement.

Cette réduction d'effectifs est due aux opérations suivantes :

— dissolution de quelques unités après les événements du 22 avril ;

— retrait d'Algérie de deux grandes unités : les 11° D. L. I. et 7° D. L. B. ;

— ponction de 3.000 hommes environ, afin de renforcer les effectifs des F. F. A. ;

— diminution, par voie budgétaire, de 7.000 postes de harkis.

Les dissolutions ou retraits d'unités ont affecté immédiatement, et dans des proportions considérables, les réserves générales.

Celles-ci sont pourtant indispensables, ne fût-ce que pour parer aux effets d'une offensive rebelle importante sur tel point du barrage. Les forces F. L. N. stationnées en Tunisie disposent, en effet, maintenant, d'armes lourdes et d'effectifs suffisants pour monter une opération d'envergure. Et l'on ne peut plus exclure l'hypothèse que, sur un front réduit, mais appréciable, celle-ci remporte un succès initial.

Il serait alors absolument nécessaire, aussi bien du point de vue moral que du point de vue militaire, de stopper, puis de détruire, sans délai, l'unité importante qui aurait pu franchir le barrage : c'est le rôle des réserves générales. Le commandement supérieur se préoccupe donc de les reconstituer, comme le commandement de zone se préoccupe de constituer des réserves mobiles à son échelon.

Mais comment ?

Pratiquement, il n'est pas possible d'opérer des prélèvements appréciables sur les forces affectées à la défense du barrage, dont les besoins sont incompressibles.

D'où la nécessité de procéder à une diminution de l'implantation générale de nos forces, à un desserrement du « quadrillage ». De toute façon, l'insécurité accrue dans plusieurs régions depuis la trêve n'aurait pas permis d'y maintenir certains postes à effectifs trop faibles. Le commandement est donc amené ainsi à supprimer de nombreux postes, tout en accroissant parfois les effectifs de ceux qui sont maintenus.

Cet allègement donnera aux rebelles plus de facilité pour assurer leur mainmise sur les populations.

Aussi est-il nécessaire, dans toute la mesure du possible, de pallier ce danger par une activité de manœuvre et une mobilité accrues, et d'effectuer des tournées de préférence dans les périmètres à quadrillage allégé. Cette réorganisation est en cours de réalisation.

Mais il ne faut pas se dissimuler que, dans les circonstances actuelles, toute nouvelle diminution d'effectifs risquerait d'avoir des conséquences imprévisibles.

Il convient de signaler aussi que les réserves reconstituées ne pourront remplir leur office que si elles sont mobiles. Or, le parc automobile est arrivé à bout de souffle.

C. — LES HARKIS

Le problème des supplétifs, plus spécialement celui des harkis, n'est pas nouveau. Mais il se pose aujourd'hui avec une gravité et une acuité particulières.

Rappelons que le harki est un contractuel civil, à solde journalière, employé par l'autorité militaire. Il est embauché par celle-ci dans les limites d'un effectif théorique prévu à cet effet. Il peut quitter le service en tout temps, soit sur sa demande, soit par licenciement prononcé par l'autorité militaire.

Il peut être nommé aux grades de caporal, sergent et sergent-chef.

Les harkis sont des combattants dont l'action complète celle des unités régulières. Par leur rusticité, leur connaissance de l'adversaire et de ses procédés, leurs liens avec la population locale,

ils apportent aux unités qu'ils renforcent une aide importante pour toutes les missions opérationnelles — combat ou fouille du terrain — comme pour le renseignement.

Ils possèdent les défauts et les qualités de leur origine et il faut, dans leur emploi, tenir compte de leur caractère propre : il n'est pas indiqué de les utiliser dans une situation statique, ni de les laisser vivre au milieu de la population.

Ils ont fait preuve, dans l'ensemble, de qualités de courage et de loyalisme qui ne se sont pas démenties durant ces dernières années ; c'est dire les services remarquables qu'ils ont rendus et continuent à rendre.

Mais depuis quelques mois, depuis l'interruption des actions offensives, ils sont en proie à un indéniable malaise. « Compromis » à nos côtés, ils doutent de l'avenir. Ils ne savent s'ils pourront continuer à vivre sous le drapeau français. Ne bénéficiant d'aucun statut, ils sont dans une situation précaire. Soumis depuis le 20 mai dernier à une propagande croissante, certains redoutent d'être « trahis les premiers » et sont tentés de prendre une assurance sur la vie : depuis qu'est intervenue la décision d'interruption des actions offensives, le nombre des désertions avec armes (à vrai dire extrêmement faible jusqu'alors) s'est considérablement accru. Des cas collectifs de trahison ont été constatés.

C'est ainsi que s'est répandue, chez certains soldats d'origine métropolitaine, la crainte d'une désertion massive, d'une sorte de révolte des cipayes.

Cette crainte ne semble heureusement pas fondée. Mais il faut rétablir immédiatement la confiance chez ces hommes simples. Pour cela, un seul moyen : le sort des harkis ne doit plus rester incertain.

Le Ministre des Armées a laissé fermement espérer qu'un statut allait leur être accordé. Il faut que sorte sans délai ce statut, qui leur garantira le présent et l'avenir :

- le présent, par des liens contractuels solides ;
- l'avenir, par un reclassement automatique dans les secteurs militaire, administratif et professionnel des personnels licenciés pour d'autres motifs naturellement que celui-ci.

Il y va de notre honneur, car on ne peut moralement abandonner, si peu que ce soit, des hommes qui ont combattu à nos côtés.

Il y va de notre intérêt, car leur concours est précieux et le retournement d'un nombre accru d'entre eux pourrait avoir les plus graves conséquences.

Les membres de la mission insistent de la façon la plus vive, la plus instante sur la nécessité absolue de donner sans le moindre retard aux harkis le statut trop longtemps attendu.

D. — LES S. A. S.

Depuis que l'armée a reçu, dès les premières émeutes, la mission de maintenir l'ordre ou de le rétablir en Algérie, et que les unités de la Métropole ont envoyé les renforts du contingent pour que les barrages Est et Ouest deviennent absolument étanches et que le quadrillage puisse être établi au cœur même du pays, le commandement a compris tout l'intérêt, toute l'importance des contacts humains entre militaires et civils, qu'ils soient métropolitains ou musulmans.

Si les Français de souche européenne sont en général installés dans les grandes villes et dans la partie évoluée de l'Algérie, les Musulmans, par contre, en général, restent cantonnés dans ce que nous appellerons l'arrière-pays, c'est-à-dire les bourgades, les douars, les mechtas.

L'armée a, selon les ordres supérieurs, considéré de son devoir de se mettre à la disposition des populations plus ou moins abandonnées, et particulièrement des populations rurales, pour leur apporter ce qui leur manquait ou ce qu'elle avait en son pouvoir pour les aider.

Les S. A. S. — émanation de l'ancien service des « Affaires indigènes » — depuis mai 1958 surtout, ont joué un rôle humain considérable, chaque S. A. S. ayant à sa tête un officier, et comprenant un petit état-major administratif de deux ou trois sous-officiers et une cinquantaine de maghzens, dont le rôle essentiel est « d'officialiser » le rôle de la S. A. S. dans un secteur déterminé.

Le fonctionnement de chaque S. A. S. a permis avant tout d'obtenir sur le plan humain des résultats très importants en créant et développant les liens nécessaires à la compréhension mutuelle des communautés européenne et musulmane.

Psychologiquement parlant, nous pensons que ce résultat a été atteint du fait que le Musulman respecte ce qu'il aime, et indis-

cutablement l'uniforme ; la composition des S. A. S. a joué son rôle en la circonstance. Suivant une vieille habitude, la casquette plate du contrôleur ou du percepteur impose moins de respect que le képi, qui est la coiffure du chef.

Les S. A. S., la plupart du temps avec le concours des médecins militaires appartenant aux unités cantonnées dans la région, assurent l'assistance médicale gratuite et, grâce au concours des hommes du contingent capables de faire une classe primaire, assurent également l'instruction des jeunes Musulmans.

Passionnés de leur mission, les officiers S. A. S. ont pris l'initiative, dans le cadre des regroupements nécessités par des motifs de sécurité, d'organiser de petits ateliers artisanaux et fournir de ce fait aux populations déplacées le minimum vital, en attendant que la paix soit effectivement revenue.

Pour mémoire, nous devons également rappeler que la compétence et l'expérience des officiers S. A. S. leur ont permis, non plus de rendre la justice comme le faisaient les officiers des affaires indigènes, mais, par leur autorité, de mettre d'accord des groupes de populations ou des hommes souvent très divisés entre eux pour de petites questions d'intérêt ou de rivalité.

La construction de maisons mettant les populations regroupées à l'abri, la création de routes et chemins, l'aménagement de jardins destinés à ravitailler en légumes ces populations, sont indiscutablement des éléments marquants de l'œuvre si utile des S. A. S.

De récents ordres supérieurs émanant de la Métropole, et suivant lesquels au 1^{er} janvier 1962 tous les éléments militaires des S. A. S., c'est-à-dire les officiers et les sous-officiers, doivent être remplacés par des administrateurs civils, quitte à ce que ces administrateurs soient recrutés parmi les officiers S. A. S. actuellement en fonctions, risquent d'avoir de graves conséquences pour les raisons suivantes :

Nous avons interrogé un grand nombre d'officiers S. A. S., qui nous ont fait savoir que, si cette décision était appliquée, ils abandonneraient leurs fonctions actuelles, estimant précisément que leur autorité ne peut subsister et leur rôle ne peut être rempli que dans la mesure où ils maintiennent le lien avec les autorités militaires, parce qu'eux-mêmes appartiennent à l'armée, et ce, tant que les opérations en cours ne seront pas terminées. D'autre part, étant officiers, ils ne veulent pas quitter leur uniforme, ce qui s'explique parfaitement.

En admettant que les S. A. S. puissent poursuivre leur mission avec le concours de fonctionnaires dépendant de l'administration civile, il n'est pas pensable, à notre avis, de croire que d'autres militaires, par pur dévouement et amour du métier, viennent se substituer aux officiers S. A. S. rentrés dans le rang.

Le commandement des S. A. S. par de nouveaux officiers qui n'ont pas forcément la même connaissance de l'âme musulmane serait moins respecté et des traitements correspondant aux soldes militaires ne satisferaient pas les fonctionnaires civils susceptibles de remplacer les officiers actuellement en fonctions.

Il apparaît donc que le fait de « civiliser » les S. A. S. sera une erreur.

A titre de conséquence de cette transformation des S. A. S., les maghzens qui en font partie devraient rentrer dans leurs douars, avec tous les risques de perdre la sécurité dont ils jouissent actuellement ; les milliers et milliers de consultants, s'adressant chaque jour aux S. A. S. d'Algérie, ne recevraient plus les soins des médecins militaires dispensant l'assistance médicale gratuite, et comme ces derniers ne peuvent être remplacés par des médecins civils ou des infirmiers, les populations, sur le plan sanitaire, seraient abandonnées.

Il en sera de même pour l'instruction donnée par les instituteurs militaires bénévoles, qui ne pourront être relevés par des titulaires civils pour la raison majeure que le corps enseignant, dont les effectifs sont déjà insuffisants en Métropole, ne sera pas, avant longtemps, en mesure de pourvoir à la fonction enseignante en Algérie.

La transformation des S. A. S., nous le répétons, apparaît comme une erreur.

Il est, en effet, certain que l'initiative du commandement, en assurant les services les plus divers aux Algériens plus ou moins abandonnés jusqu'alors, apporte la preuve que la France, compréhensive et généreuse, voulait donner à ses enfants immédiatement ce dont ils étaient privés et qui pourtant leur était nécessaire.

L'ordre de « civiliser » les S. A. S. ne permettra pas d'en assurer le bon fonctionnement dans le nouveau cadre prévu et conduira à la suppression d'un grand nombre d'entre elles : le F. L. N. ne manquera pas alors de crier victoire, en assurant que l'Algérie ne peut plus compter sur le concours de la France.

Les S. A. S. constituent une transition. Demain, d'autres institutions pourront leur succéder, mais le moment n'est pas venu de mettre fin à leur rôle social, empreint d'efficacité réelle et d'un sens profondément humain, au milieu de populations souvent primitives, comprenant des nomades, qui ont tendance à frauder le contrôleur ou l'administrateur, mais respectant toujours le chef, qu'elles saluent.

Les mesures envisagées, si elles n'étaient pas rapportées, auraient pour résultat de faire critiquer la France par les populations algériennes qui se croiraient abandonnées, alors même, quelle que soit l'évolution des relations franco-algériennes, que la France métropolitaine est appelée à jouer demain, comme aujourd'hui ou hier, un rôle pacifique et si utile d'assistance technique ou administrative.

II. — Corps d'armée d'Oran et barrage Ouest.

Les forces F. L. N. stationnées au Maroc sont évaluées à 12 bataillons instruits (7 au Nord, 5 au Sud), soit environ 6.000 hommes, plus 2.000 hommes entraînés et instruits dans des camps, vers la partie Nord. Les ordres et directives sont donnés de Tunis et par la Willaya 5. Le recrutement de ces forces au Maroc n'est pas très facile. En plus des armes légères, leur armement comprend, depuis le mois de mai, des armes lourdes : 2.850 tonnes de matériel et munitions ont été débarquées par trois cargos étrangers et mises, aussitôt, à la disposition des différents bataillons.

Cette situation nouvelle implique pour le Commandement français un renforcement de nos abris, de nos cantonnements, de nos réseaux le long du barrage, et laisse peser sur les unités qui en assurent la surveillance, l'inquiétude d'une attaque préparée avec des moyens importants, surtout sur la partie Nord où le barrage est proche de la frontière.

Durant l'année 1961, aucune attaque n'a réellement réussi. Les deux principales ont été enregistrées dans le courant de l'été. Pour l'avant-dernière, 57 hommes ont réussi à franchir le barrage, mais 56 ont été récupérés immédiatement après.

Au cours de la dernière, 300 rebelles ont franchi la première ligne ; 285 ont été immédiatement anéantis ou faits prisonniers, 15 ont réussi à passer la seconde ligne, mais 14 ont été repris. Un seul a gagné l'intérieur.

Les attaquants n'ont pas un moral extraordinaire, mais ils sont obligés de marcher. Le but de ces attaques est de faire passer quelques chefs, qui ont pour mission de remettre en activité des réseaux à l'intérieur de l'Algérie. Différents réseaux ont été rétablis durant la période d'interruption des actions offensives pendant laquelle le F. L. N. s'est rapproché des populations.

En résumé, le nombre d'unités, l'encadrement, l'armement sont très nettement déterminés et connus des Etats-Majors.

Si l'Armée française avait eu le droit de riposte sur le territoire marocain, l'efficacité des douze bataillons aurait été réduite très rapidement et, par là, l'action du F. L. N. sur le barrage Ouest.

Le Maroc feint d'ignorer la présence des troupes F. L. N. sur son sol, mais, dès qu'un obus français tombe au-delà de 50 mètres à l'Ouest de la frontière, il alerte immédiatement le Quai d'Orsay. Cette situation est extrêmement pénible pour nos unités. Il est anormal qu'une même nuit, un poste puisse subir un bombardement (le plus important, 200 coups) sans pouvoir riposter. Cette situation existe dans la partie Nord du barrage, en particulier vers Port-Say, Bab-El-Assa et Marnia.

Il serait utile d'entendre, à une même réunion de notre Commission, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre des Armées, à ce sujet.

Nos forces, sur le barrage, sont, dans l'ensemble, très bonnes. 92 % des effectifs sont employés effectivement et 8 % dans les services. Il est impossible de réduire davantage le nombre de nos unités et, ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le dernier prélèvement, au profit des forces de l'O. T. A. N., a posé et pose encore des problèmes difficiles.

LES EFFECTIFS

Le corps d'armée d'Oran ne dispose plus que de 23 groupements, au lieu de 27, sur le barrage ; hors barrage, 3 au lieu de 6 ; 33 au lieu de 47 pour le quadrillage. Pour les centres urbains, le chiffre de 6 a dû être maintenu, les populations du bled étant encore notre meilleur soutien.

Ces « Groupements » représentent 120.000 hommes armés, auxquels il convient d'ajouter 8.000 recrues à l'instruction, 4.000 gendarmes et 9.000 légionnaires. Sur les 120.000 hommes, il y a 35.000 musulmans. Le moral, la fidélité de ces soldats est fonction

de la politique que fera la France. Les désertions avec armes ne sont pas encore très inquiétantes, mais il est évident que ce pourcentage important de musulmans, heureusement encadrés par des officiers excellents, préoccupe le commandement.

En ce qui concerne l'armement, 24 batteries d'artillerie sont en position, le long du barrage. Leur mission est facilitée par l'utilisation des radars, et notamment des radars d'infanterie. L'efficacité de ces radars est très grande et très utile, non seulement pour l'artillerie, mais aussi pour les autres armes. De nombreux exemples nous en ont été donnés, en particulier dans le Sud, notamment à Djenien, Fort-Saint-Louis et Tiout. Néanmoins, leur nombre est encore insuffisant. De nouvelles dotations sont prévues. Il est indispensable que le Ministre des Armées donne des instructions pour qu'elles ne soient pas retardées.

L'aviation, par ses reconnaissances, comme la marine, par sa vigilance, complètent, bien entendu, et vous le savez, l'action terrestre de guet.

LE BARRAGE

Les lignes électrifiées et les réseaux de barbelés établis à quelques hectomètres de la frontière, au Nord, à plusieurs dizaines de kilomètres, au Sud, longent toute la frontière. Ces lignes, doubles dans tous les cas, triples dans certains autres, sont truffées de mines. En plus, des réseaux secondaires font que, si un groupe d'adversaires réussit à passer les deux lignes, il se heurte encore à des obstacles dangereux, plus à l'arrière.

Le principe des « nasses » a été retenu et l'adversaire, après un passage, s'y trouve souvent enfermé. Ces réseaux secondaires sont très utiles. Dans l'état actuel des effectifs, l'intervention des unités de réserve, en cas de passage réussi, ne pourrait, en effet, survenir que dans un délai de vingt-quatre heures au minimum.

Il est impossible de comparer, numériquement, les forces F. L. N. et les nôtres.

Les forces F. L. N. ont pour mission de faire passer quelques hommes à l'intérieur. Elles ont le choix de l'heure et du lieu. Nos troupes doivent surveiller en permanence. Pour retrouver un adversaire, il faut quelquefois utiliser plusieurs unités, et pendant plusieurs jours. Pour l'équipement arrière du réseau, dans la partie Nord du barrage, vers Bab-El-Assa, un problème déjà posé au

Ministre des Armées est celui de la coordination des travaux, entre les Ponts et Chaussées et les Forces armées, pour la création de deux routes, autres que celle, touristique, prévue par l'administration civile. Ces deux rocades sont d'un très gros intérêt pour l'armée. Elles sont indispensables. Elles doivent être terminées pour l'hiver. Actuellement, les moyens mis à la disposition du commandement sont insuffisants. La sécurité de nos unités dépend de ces travaux. Nous insistons donc pour que notre Commission soit informée de l'achèvement de ces réalisations.

Dans le principe de l'action « quadrillage », les petits postes sont supprimés et des regroupements sont opérés. L'action se fait, ou se fera, par unité de l'importance, en principe, d'une compagnie. Sur le principe, nous n'avons rien à dire. L'efficacité sera plus grande, mais les contacts seront moins fréquents avec la population. Pour maintenir ces contacts, d'une part, et pour la mobilité de nos unités, d'autre part, ce regroupement ne se conçoit que si le matériel de transport est suffisant.

Or, il manque pour le corps d'armée d'Oran 600 camions qu'il faut trouver. Le budget prévu permettra-t-il l'achat de ces véhicules ? Nous demandons à M. le Ministre des Armées de nous donner des précisions, sur ce point très important.

En résumé, nos troupes travaillent de jour, pour renforcer les réseaux, les cantonnements, et veillent la nuit. Les unités du barrage ne sont pas relevées et il est difficile de le faire.

Cependant, le moral est bon. Tous les officiers que nous avons rencontrés font leur métier et font face à toutes les difficultés actuelles.

Enfin, nous avons pu passer par Sidi-Bel-Abbès et nous avons fait le pèlerinage de la Légion. Il est difficile de traduire notre émotion, en particulier lors de la visite de la salle d'honneur.

Si nous connaissons le passé de la Légion, son avenir nous inquiète quelque peu, et là encore, nous pensons que notre Commission pourrait avoir connaissance des projets du Gouvernement.

En conclusion, malgré bien des confusions, bien des discordances dans la politique gouvernementale en Algérie, il a été donné à MM. Lemaire et de La Vasselais de constater que, sur le barrage Ouest, l'armée remplissait parfaitement sa mission.

III. — Corps d'armée de Constantine et barrage Est.

CORPS D'ARMÉE DE CONSTANTINE

Mission. — La mission du corps d'armée de Constantine consiste notamment à :

— interdire toute pénétration de Tunisie à l'intérieur du territoire algérien, en utilisant le barrage pour économiser les moyens ;

— interdire la mainmise rebelle sur une portion quelconque du territoire qui lui est impartie, en poursuivant la destruction des bandes armées ;

— assurer la sécurité des personnes et des biens, des ensembles économiques, des principaux axes de communications et des centres urbains ;

— couvrir le Sahara face au Nord ;

— accessoirement, et là où c'est possible, assister l'Administration dans ses tâches auprès de la population.

Adversaire. — L'adversaire du C. A. comporte deux parties distinctes séparées par le barrage, et n'ayant pratiquement pas de liaisons entre elles :

Un adversaire intérieur ;

Un adversaire extérieur stationné en Tunisie.

Les effectifs de la rébellion intérieure se décomposent en trois parties :

Les bandes armées ;

L'infrastructure ;

L'organisation rurale et urbaine.

Stationnées dans des zones-refuges boisées et escarpées, les bandes armées sont organisées en petites unités variant de 15 à 40 hommes, évaluées à 2.600 hommes armés.

L'infrastructure est constituée par des effectifs permanents chargés d'assurer le ravitaillement des bandes et leur gîte. Ces effectifs partiellement armés sont d'environ 6.500 hommes.

Structurant politiquement et administrativement les populations, les membres de l'organisation urbaine et rurale ne sont géné-

ralement pas armés, ou seulement de pistolets automatiques. Leur effectif, difficile à évaluer, semble être de l'ordre de 12.000 hommes.

La rébellion extérieure est entièrement organisée sur le plan militaire.

Elle comprend :

- Des états-majors et des services ;
- Des centres de transit et d'instruction ;
- Des unités.

Ces unités englobent 15.300 combattants, répartis en :

- Vingt-trois bataillons ;
- Cinq compagnies lourdes d'appui (120 canons S. R.) ;
- Quatre groupes autonomes de mortiers de 106 mm.

Elle est constituée en deux zones opérationnelles :

- La Z.O. N. avec seize bataillons et trois C. L. A. ;
- La Z. O. S. avec sept bataillons et deux C. L. A.

Un parc automobile de trois cents véhicules lui donne une mobilité certaine.

Situation militaire. — La situation militaire actuelle découle d'un certain nombre d'événements survenus depuis avril 1961, lesquels sont les mêmes que ceux indiqués sur le plan général, soit :

— la modification des activités militaires résultant de la période d'interruption des opérations offensives ;

— la diminution des effectifs, dont les répercussions se sont manifestées après le départ d'unités de réserves générales mobiles, par la réduction des possibilités de chasse contre les bandes et d'intervention au profit du barrage en cas d'attaque ou de franchissement soudain et important.

Pour remplir sa mission avec des effectifs réduits, le C. A. est en période de réorganisation. Un remaniement du dispositif s'est imposé, en vue notamment de la reconstitution de réserves mobiles.

Faute d'un apport extérieur, cette reconstitution des réserves ne s'avère possible qu'au prix d'un allègement du quadrillage, ce qui comporte un inconvénient et une difficulté :

1° Le desserrement donne aux rebelles plus de facilités pour assurer leur mainmise sur les populations, malgré la possibilité qu'auront les unités de réserve d'effectuer des « tournées de présence » dans les périmètres à quadrillage allégé ;

2° Quant aux réserves ainsi recrées, elles ne pourront remplir leur office que si elles sont rendues mobiles ; or, à de nombreuses reprises, le grand état d'usure du matériel automobile et son insuffisance numérique ont été signalés aux membres de la mission.

En conclusion, les moyens du C. A. de Constantine sont à peine suffisants pour remplir la mission qui lui est fixée.

En cas de nouvelles amputations d'effectifs, même minimes, il faudrait de toute nécessité reviser sa mission et alléger encore certaines régions, les unités travaillant actuellement à la limite de rupture de leurs possibilités.

Par ailleurs, si l'on veut remédier à la diminution du contact avec les populations par l'accroissement de la mobilité des réserves, il est indispensable de tenir compte de l'état de vétusté du matériel auto, qui se trouve dans une situation critique, et de la nécessité de fournir 400 camions tous chemins supplémentaires.

Barrage Est.

Jusqu'à présent, le barrage Est a parfaitement rempli son office, mais, en Tunisie, l'adversaire se renforce en armement, et particulièrement en armement lourd, en véhicules de manœuvre. Il se fait remarquer par son agressivité, par la qualité croissante d'un personnel mieux instruit, mieux entraîné au combat et susceptible de porter des attaques de plus en plus dures.

Le barrage, qui suit une ligne Nord-Sud, se trouve tantôt à proximité immédiate de la frontière, tantôt à une certaine distance.

Tenant compte du renforcement des moyens d'action de l'adversaire, une valorisation de l'obstacle doit se réaliser et d'une façon différente suivant les zones.

Le but recherché est d'accroître les possibilités de défense et d'arrêt par une organisation en profondeur.

Evolution de la conception de défense.

Avant 1960, la haie électrique et les obstacles sans profondeur suffisaient contre l'adversaire du moment, qui tentait seulement des franchissements isolés ou par petits groupes.

A partir de l'automne 1960, par suite des moyens de destruction mis en œuvre par les rebelles, les procédés de détection se sont révélés moins précis.

Les attaques contre les engins blindés chargés de la surveillance et de l'intervention ont été menées avec des matériels plus puissants et sont devenues plus efficaces.

Afin de parer à des attaques importantes, le système d'alerte a été amélioré et les dispositions ont été prises pour augmenter la profondeur de l'obstacle sur les tronçons du barrage situés à proximité de la frontière.

La surveillance lointaine est effectuée par l'aviation.

La surveillance rapprochée à l'aide de radars d'infanterie permet de déceler l'approche des patrouilles, de situer les embuscades de nuit et de repérer l'emplacement des mortiers. Ces radars, dont la fabrication exige de longs délais, sont en nombre nettement insuffisant.

Depuis 1961, il apparaît de plus en plus que la haie électrique ne joue plus son rôle quand elle est située en première ligne. Les attaques en force la franchissent aisément. Il devient donc nécessaire de la couvrir, comme dans le secteur de Souk-Ahras, par des postes avancés, chargés de détecter et de dissocier les préparatifs d'attaque en force.

Les membres de la mission ont visité les postes de ce secteur situés entre la frontière et le barrage.

Celui de Sakiet, situé à la frontière même, séparé du village tunisien par un ravin où coule un petit oued ;

Ce poste, où des travaux de protection du personnel et des armes automatiques étaient en cours lors de notre passage, était fréquemment harcelé par des tirs de mortiers situés en territoire tunisien.

Il vient d'être évacué, son occupation ayant plutôt une valeur symbolique que stratégique.

Celui de la cote 878, dominant toute une zone propice aux infiltrations, constitue un gros point d'appui fortifié, avec abris souterrains, permettant l'occupation par une compagnie d'infanterie et une batterie d'artillerie.

La construction de cet ouvrage est très avancée.

Celui de M'Raou, qui protégeait une S. A. S., aujourd'hui repliée, et qui devait être abandonné et détruit lorsque le poste de la cote 878 sera terminé et occupé. (Nous venons d'apprendre que cette évacuation était effectuée.)

Dans ce secteur de Souk-Ahras, entre la frontière et le barrage, les rebelles n'ont aucune installation permanente. Ils opèrent par incursions et par petits groupes, pour la recherche du renseignement, l'emprise sur la population, le dépôt de tracts, la pose de mines.

Ils ne recherchent pas d'action par manœuvre d'infanterie, mais agissent par tirs de harcèlement, soit depuis la Tunisie, soit en avançant des mortiers, aussitôt repliés après l'exécution des tirs.

Dans les zones où le barrage est en première ligne, l'organisation en profondeur est réalisée :

— Par la création d'un réseau de freinage situé en arrière de celui existant ;

— Par des bouclages courts, ayant la forme de nasses, au fond desquels sera reportée la haie électrique ;

— Par la fortification de quelques points importants du tracé actuel, afin de faire jouer aux postes de section, qui y seront placés, un rôle de couverture.

Ce programme est en cours de réalisation et doit être continué en 1962. Il demandera une augmentation de crédits par rapport à 1961. Crédits qui s'avèrent indispensables par :

— l'augmentation des possibilités d'attaque des rebelles ;

— la diminution des effectifs qui doit être compensée par une valorisation des installations techniques.

On constate que les franchissements sont en régression, comme en donne la preuve le tableau ci-dessous :

	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1961.	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 1961	TOTAL
Franchissements réussis E. O..	16	0	16
	180	0	180
Personnel O. E.....	8	0	8
	72	0	72
Franchissements déjoués.....	93	1	94
Sabotage du réseau.....	185	56	241
Harcèlements	582	148	730
Pertes rebelles :			
Tués	177	53	230
Prisonniers	67	14	81
Armes collectives.....	5	5	10
Armes individuelles.....	165	31	196

CONCLUSION

Malgré le renforcement considérable du potentiel rebelle, le barrage est devenu de plus en plus efficace. Son étanchéité a été maintenue, sans augmentation d'effectifs, en dépit d'actions de plus en plus dures et nombreuses.

Le seul point délicat est facteur de la diminution des réserves pouvant agir en cas d'attaque et de franchissement important, ce qui implique la nécessité de réaliser rapidement les renforcements du barrage.

Pour assurer une plus parfaite surveillance et éviter des pertes, la dotation en radars aux unités qui en ont besoin doit être réalisée aussi rapidement que possible.

Les deux membres de la mission ont pris contact avec les cadres et avec la troupe chargée de la défense. Malgré des conditions de vie parfois pénibles, ils ont pu constater combien tous étaient attachés à leur mission, qu'ils accomplissent avec devoir et abnégation.

Ce fut pour eux une satisfaction de constater qu'à tous les échelons notre armée savait s'adapter à toutes les tâches qui lui sont confiées.

IV. — Observations générales.

Les conditions matérielles dans lesquelles vit la troupe sont aussi bonnes que possible : le ravitaillement, le service de santé, le service postal... fonctionnent, dans leur ensemble, de façon parfaite.

Un point de détail nous a été signalé à plusieurs reprises. Les primes de chauffage-éclairage, quoique légèrement relevées dans le budget de 1961, sont encore quelque peu insuffisantes : en annexe, un tableau fait connaître le taux souhaitable des primes.

Nous devons enfin mentionner trois problèmes qui ne peuvent être traités ici, dans leur détail, mais qui revêtent la plus haute importance :

La crise du recrutement des sous-officiers. Il s'agit d'une question primordiale et générale pour toute l'armée. Il est nécessaire de prendre d'urgence toutes mesures susceptibles de l'atténuer ;

L'état du matériel automobile. Provenant encore en grande partie du parc américain, et soumis depuis sept ans à rude épreuve, celui-ci est vraiment à bout de souffle. Les réparations et les remises en état dont il bénéficie ont un effet toujours plus court. Ce grave problème doit recevoir une solution rapide ;

La crise des harkis due à l'incertitude de la situation politique. L'octroi d'un statut peut seul y remédier ;

Enfin, la relève des emplois irrégulièrement tenus par des militaires. Pour pallier les effets d'une trop longue sous-administration, l'armée a pourvu un grand nombre de postes dont la charge ne lui incombait nullement (enseignement, service de santé, ponts et chaussées...). Elle a rendu aussi des services éminents, mais son action a créé des besoins. Il est naturel que le haut commandement cherche à passer ces obligations aux services civils qui devraient les assumer. Mais il est souhaitable que l'armée en conserve la charge partielle jusqu'à ce qu'elle soit progressivement relevée. Il serait grave, en effet, que les besoins créés ne fussent pas satisfaits et que les innombrables efforts accomplis aboutissent à une carence finale.

Les membres de la mission ont été frappés par l'excellente tenue des hommes de troupe : ceux-ci acceptent sans forfanterie, mais avec un parfait esprit du devoir une vie souvent dangereuse, toujours sévère et pénible. Nous nous sommes entretenus avec des jeunes gens qui, depuis dix-huit mois ininterrompus, montent la garde au barrage. Leur activité, leur discipline, la simplicité avec laquelle ils supportent cette existence sévère montrent qu'ils sont dignes de leurs aînés.

Les membres de la mission tiennent à leur rendre hommage, comme ils rendent hommage aux officiers et sous-officiers de carrière qu'ils ont rencontrés : la compétence, le désintéressement, l'esprit de sacrifice continuent à caractériser les cadres, à travers toutes les vicissitudes.

ANNEXE

Primes des masses jugées insuffisantes.

CHAUFFAGE-ECLAIRAGE

ZONES CLIMATIQUES	PRIMES 1960	PRIMES 1961	PRIMES souhaitables.
Très chaude.....	0,11	0,12	0,14
Chaude	0,14	0,16	0,17
Tempérée 1 ^{re} catégorie.....	0,15	0,17	0,19
Tempérée 2 ^e catégorie.....	0,15	0,17	0,19
Froide	0,16	0,19	0,20
Très froide 1 ^{re} catégorie.....	0,17	0,20	0,21
Très froide 2 ^e catégorie.....	0,18	0,22	0,22
Très froide 3 ^e catégorie.....	0,21	0,25	0,25
Très froide 4 ^e catégorie.....	0,22	0,27	0,27